

Kigali, le 9 Mars 1972.

A traiter par .....
Date entrée .....
N° classement .....

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale à KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous <sup>faire</sup> parvenir en annexe de la présente, le rapport de la commission d'enquête sur la révolte des élèves du Collège Officiel de Kigali en dates du 23 et 24 février 1972.

Nous vous en souhaitons bonne réception.-

Les membres de la commission:

Monsieur MWITENDE Placide,  
Secrétaire Général à l'Education Nationale.-

Monsieur P.Claver IYAMULEMYE,  
Secrétaire Général chargé du Bureau d'Etudes et Programmes.-

sé

sé

Monsieur Jean UTUMABAHUTU,  
Visiteur Diocésain de l'E.P.R.

sé

Kigali, le 9 Mars 1972.

.....
.....
.....

Monsieur le Ministre de l'Éducation  
Nationale à KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser en  
annexe de la présente, le rapport de la commission d'enquête  
sur la révolte des élèves du Collège Officiel de  
Kigali en dates du 27 et 28 février 1972.  
Nous vous en souhaitons bonne réception.

Les membres de la commission:

Monsieur P. Olivier KAMUNYI,  
Secrétaire général chargé du  
Bureau d'Études et Programmes.

Monsieur MUYINDIYE Evariste,  
Secrétaire général à l'Éducation  
Nationale.

se

se

Monsieur Jean UYUWABANTU,  
Vicaire Diocésain de l'É.P.R.

se

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LA REVOLTE  
DES ELEVES DU COLLEGE OFFICIEL DE KIGALI EN DATES  
DU 23 ET 24 FEVRIER 1972.

---

A.-LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ET METHODE DE TRAVAIL :

La commission chargée d'enquêter sur la révolte des élèves du Collège Officiel de Kigali en dates du 23 et 24 février 1972 composée de MM:

- Placide MWITENDE, Secrétaire Général à l'Education Nationale
- P.Claver IYAMULEMYE, Secrétaire Général chargé du Bureau d'Etudes et Programmes,
- Jean UTUMABAHUTU, Visiteur Diocésain de l'E.PR.,
- J.M.Vianney RUTAYISIRE, Rapporteur

s'est rendue du 24 au 3 mars 1972 à Mburabuturo pour enquêter sur les circonstances qui ont amené les élèves du C.K.O à faire une manifestation violente dans la nuit du 23 février 1972.

En 13 séances la commission a entendu:

- 46 élèves dont:
  - chefs de classes
  - élèves signataires du rapport sur les griefs des étudiants
  - élèves cités par leurs camarades
- surveillant (MM.Kabera et Karasira)
- chef cuisinier et 4 de ses aides
- le gérant Kamugisha
- le Directeur de l'Ecole M.P.Lüthi
- professeurs ayant passé deux ans ou plus au Collège (7)

La commission a encore entendu en particulier M.P.Lüthi, Directeur de l'Etablissement ainsi que son adjoint M. Justin Mugenzi.

Le genre de questions posées aux élèves visaient à déterminer:

- a) les causes de la révolte
- b) les participants et les meneurs
- c) les responsables des dégâts

En guise du supplément d'enquête, la commission a estimé nécessaire d'entendre pour une seconde fois M.Kabera (Voir P.V de l'interrogatoire en annexe)

A.-LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ET MÉTHODE DE TRAVAIL :

La commission chargée d'enquêter sur la révolte des  
élèves du Collège Officiel de Kigali en dates du 23  
et 24 février 1972 composée de MM.:

- M. Claude WITANDU, Secrétaire Général à l'Éducation  
Nationale
- P. Claver IYAMUREMYE, Secrétaire Général chargé du  
Bureau d'Études et Programmes,
- Jean UTUMABAHUTU, Visiteur Régional de l'I.P.R.,
- J.M. Vianney RUYAYISIRE, Rapporteur

s'est rendue du 24 au 2 mars 1972 à Mutsinturo pour  
enquêter sur les circonstances qui ont amené les élèves  
du C.O.K.O à faire une manifestation violente dans la nuit  
du 23 février 1972.

En 13 séances la commission a entendu:

- 48 élèves dont:
- élèves signataires du rapport sur  
les griefs des étudiants
- élèves cités par leurs camarades
- surveillant (M. Kabera et Karasira)
- chef cuisinier et 4 de ses aides
- Le gérant Kamugisha
- Le Directeur de l'École M.F. Lütini
- professeurs ayant passé deux ans ou plus au Collège

(7)

La commission a encore entendu en particulier M.F. Lütini,  
Directeur de l'établissement ainsi que son adjoint M.  
Justin Mugenzi.

Le genre de questions posées aux élèves visaient à déterminer:

- a) Les causes de la révolte
- b) Les participants et les meneurs
- c) Les responsables des dégâts

En mise au supplément d'enquête, la commission a estimé  
nécessaire d'entendre pour une seconde fois M. Kabera  
(voir P.V de l'interrogatoire en annexe)



B. - LES ORIGINES DE LA REVOLTE:

Tous les élèves interrogés ont affirmé à l'unanimité que les causes de la révolte étaient les suivantes:

- 1- Sévérité exagérée des professeurs dans l'attribution des points ce qui provoque un mécontentement généralisé
  - 2- Quantité des nouvelles insuffisante depuis près d'un mois, période à laquelle M. Kamugisha assure la gérance en remplacement de M. Kabera
  - 3- Mépris des professeurs à l'égard des élèves spécialement dans le chef du professeur Mugenzi
- Certains élèves considèrent que pour les professeurs étrangers il ne s'agit nullement de mépris, mais d'une incompréhension résultant d'une différence de culture et de mentalité.

COEUVES ET AVIS DE LA COMMISSION:

I - Sévérité dans les cotations:

Il ressort de l'interrogatoire et des renseignements pris dans les bulletins des diverses sections que la sévérité est réelle. A titre d'exemple, nous reproduisons ci-après le tableau des résultats du 1er semestre 1971/72 (Ce tableau n'inclut pas le résultat de la 4ème heb.).

Classe	Moyen normale	M'ont pas obtenu	Effectif par classe
1 P	3	18	21
2 P	3	21	29
3 P	4	15	25
4 P	-	-	-
1 S	10	15	25
2 S	6	14	28
3 S	7	8	18
1 C	4	23	27
2 C	4	20	24
3 C	3	14	17
4 C	3	4	10

Il ressort de ce tableau que sur 250 élèves (moins la 4ème heb.):

- 48 ont obtenu la moyenne normale sans échecs : 19,2 %
- 152 ont obtenu la moyenne normale mais avec deux ou plusieurs échecs : 60,8 %
- 48 n'ont pas obtenu la moyenne de 50 % : 19,2 %

En général les élèves qui ont obtenu la moyenne normale avec échecs dans certaines branches affirment avec beaucoup d'optimisme qu'ils ont des chances de se rattraper au cours du second semestre; c'est aussi l'avis des professeurs qui soutiennent que leurs élèves sont très appliqués.

Par contre, on remarque un pessimisme dans la catégorie des élèves qui ont obtenu moins de 50 %; découragés, ils n'ont pas beaucoup d'espoir de réussir si les professeurs ne reconsidèrent pas leur sévérité dans les cotations.

Il se dégage de l'interrogatoire des élèves et des déclarations de la direction que certains professeurs ne s'adonnent pas consciencieusement à leur tâche. Tel est particulièrement le cas de M. VALENT, professeur d'anglais, qui ne prépare<sup>pas</sup> ses cours. Il a été également relevé que presque la totalité des élèves en Ière commerciale avaient échoué dans les cours de comptabilité et de calcul commercial; il en est de même pour le cours de pédagogie en première année de la section pédagogique.

Quant aux cotations, les professeurs s'accordent à dire qu'ils sont effectivement sévères dans les cotations, mais que c'était là une option de l'Ecole qui a choisi ne pas dispenser un enseignement au rabais ni délivrer des diplômes de courtoisie. Ces mêmes professeurs arguent que le Collège Officiel de Kigali a la meilleure moyenne de réussite dans les universités et les écoles supérieures, ce qui est un fait.

Ils ont indiqué que si les autorités rwandaises demandent que les professeurs soient plus larges ils étaient prêts à le faire dès le trimestre prochain, mais regretteraient beaucoup quant aux conséquences futures de cette mesure.

Le corps professoral se plaint en outre du mauvais recrutement et de la mauvaise orientation que le Collège reçoit forcément à la fin de chaque année.

## 2. Quantité insuffisante de nourriture:

Les responsables de l'internat interrogés sur ce point admettent qu'il y a eu effectivement une diminution ordonnée par:

- a) le gaspillage antérieur
- b) la diminution de quantités fournies par Catholic Relief Services

In général les élèves qui ont obtenu la moyenne normale avec succès dans certaines branches affirment avec beaucoup d'optimisme qu'ils ont des chances de se rattraper au cours du second semestre; mais l'avis des professeurs qui soutiennent que leurs élèves sont très appliqués.

Par contre, on remarque un pessimisme dans la catégorie des élèves qui ont obtenu moins de 50 %; découragés, ils n'ont pas beaucoup d'espoir de réussir et les professeurs ne reconnaissent pas leur sérieux dans les cotations.

Il se dégage de l'interrogatoire des élèves et des déclarations de la direction que certains professeurs ne s'abandonnent pas consciencieusement à leur tâche. Tel est particulièrement le cas de M. VALENT, professeur d'anglais, qui ne prépare ses cours. Il a été également relevé que presque la totalité des élèves en 1ère commerciale avaient échoué dans

les cours de comptabilité et de calcul commercial; il en est de même pour le cours de pédagogie en première année de la section pédagogique. Quant aux cotations, les professeurs s'accordent à dire qu'elles

sont effectivement sévères dans les cotations, mais que c'était là une option de l'école qui a choqué et pas dispenser un enseignement au rabais ni délivrer des diplômes de courtoisie. Ces mêmes professeurs arguent que le Collège Officiel de Kigali a la meilleure moyenne de réussite

dans les universités et les écoles supérieures, ce qui est un fait.

Ils ont indiqué que si les autorités rwandaises demandent que les professeurs soient plus larges ils étaient prêts à le faire dès le trimestre prochain, mais regretteraient beaucoup quant aux conséquences futures de cette mesure.

Le corps professoral se plaint en outre de mauvais recrutements et de la mauvaise orientation que le Collège reçoit forcément à la fin de chaque année.

2. Quantité insuffisante de nourriture:

Les responsables de l'internat interrogés sur ce point admettent qu'il y a eu effectivement une diminution ordonnée

par:

a) le gazillage antérieur

b) la diminution de quantités fournies par CATERING Relief

services

c) la montée des prix sur le marché intérieur

3. Mépris des professeurs à l'égard des élèves:

a) cas Mugenzi:

-Sous-Directeur devant s'occuper spécialement de la relation entre élèves et professeurs. Il a été amené à plus d'une reprise à expliquer les mesures prises par le corps professoral aux élèves.

Il a été appelé à initier le nouveau gérant; il est amené de ce fait à avoir plus de contact avec les élèves et le personnel du Collège comme il a été dit plus haut. Il semble bien qu'il a été souvent si pas à l'origine, du moins amené à participer d'une manière active à la prise des décisions importantes dont certaines considérées comme vexatoires de la part des élèves. La Direction et les étudiants trouvent que l'attitude de M. Mugenzi à l'égard de ses responsabilités d'éducateur laisse à désirer (cfr rapport des élèves et de la direction); c'est aussi l'avis de la commission.

Quant aux accusations relatives aux détournements des biens de l'Ecole, il se révèle de l'interrogatoire des élèves et de la direction qu'aucune charge importante ne peut être retenue contre l'accusé, car M. Mugenzi n'a aucun accès aux finances du C.O.K, la caisse de l'Etablissement étant gérée par le Directeur assisté d'un professeur de la section commerciale.

Toutefois selon la déposition du personnel de la cuisine de petites quantités de vivres (5 kg de lait en poudre, environ 5kg de riz, une petite quantité de légumes) auraient pris le chemin de chez Mugenzi.

Ce même personnel affirme que M. Mugenzi a emporté chez lui 4,5 kg de viande qui restaient au frigo le lendemain du départ des élèves en vacances et le jour où le personnel de la cuisine partait <sup>lui</sup> aussi en congé.

De l'avis de la commission, cette accusation de détournement a été exagérée par les élèves pour mettre en difficultés M. Mugenzi qu'ils considèrent comme leur ennemi n°1.

En effet, tous les élèves interrogés à ce sujet n'ont donné aucune indication sérieuse malgré qu'ils épiaient Mugenzi depuis des mois. Ils se sont contentés de nous répéter les informations qu'ils avaient reçues du personnel de la cuisine (Voir PV de l'interrogation).

.../...

(c) la montée des prix sur le marché intérieur

2. Mémoire des professeurs à l'égard des élèves:

a) cas général:

Le Directeur devant s'occuper spécialement de la relation entre élèves et professeurs. Il a été amené à plus d'une reprise à expliquer les mesures prises par le corps professoral aux élèves.

Il a été appelé à initier le nouveau régime; il est amené de ce fait à avoir plus de contact avec les élèves et le personnel du Collège comme il a été dit plus haut. Il semble bien qu'il a été souvent amené à l'origine, du moins amené à participer d'une manière active à la prise des décisions importantes dont certaines considérées comme vexatoires de la part des élèves. La Direction et les étudiants trouvent que l'attitude de M. Wagnon à l'égard de ses responsabilités d'éducateur laisse à désirer (cf. rapport des élèves et de la direction); c'est aussi l'avis de la commission.

Quant aux accusations relatives aux détournements des biens de l'École, il se révèle de l'interrogatoire des élèves et de la direction qu'aucune charge importante ne peut être retenue contre M. Wagnon, car aucun accès aux finances du C.C.E. la caisse de l'établissement étant gérée par le Directeur assisté d'un professeur de la section commerciale.

Toutefois selon la déposition du personnel de la cuisine de petites quantités de vires (5 kg de lait en poudre, environ 5 kg de riz, une petite quantité de légumes) auraient pris le chemin de chez Wagnon. Ce même personnel affirme que M. Wagnon a emporté chez lui 4,5 kg de viande qui restaient au frigo le lendemain du départ des élèves en vacances et le jour où le personnel de la cuisine partait aussi en congé.

De l'avis de la commission, cette accusation de détournement a été exagérée par les élèves pour mettre en difficulté M. Wagnon qu'ils considéraient comme leur ennemi n°1.

En effet, tous les élèves interrogés à ce sujet n'ont donné aucune indication sérieuse malgré qu'ils éprouvaient Wagnon depuis des mois. Ils se sont contentés de nous répéter les informations qu'ils avaient reçues du personnel de la cuisine (Voir PV de l'interrogation).

En plus une forte rivalité entre Mugenzi et Kabera qui s'accusent mutuellement auprès de la direction, jouent un rôle important dans l'entretien d'un climat défavorable à la bonne marche du C.O.K.

b) Dossier Kabera:

-d'abord surveillant

-ajoute à cette fonction l'interim de gérant en l'absence de Mme Mugenzi tombée malade.

-remplacé à cette fonction par M.Gahizi Faustin. il est de nouveau rappelé à la gestion jusqu'à l'engagement de M. Kamugisha.

La direction et la sous-direction lui reprochent de:

-être l'origine du gaspillage des vivres

-boire souvent et à contre temps et négliger son travail de surveillant.

Il est soupçonné en outre d'avoir fait collusion avec les élèves au moment de la révolte.

Constatation et avis de la commission:

La commission ayant enquêté sur les accusations ci-dessus, a trouvé:

1)concernant le gaspillage;tous les interrogés sont d'accord pour admettre qu'il eût du temps où Kabera assurait la gérance,des restes de nourriture évaluée chaque jour à deux sceaux.Ceci est reconnu par l'intéressé lui-même.

2)dans certains cas la négligence d'accomplir son travail de surveillant a été relevé:

par exemple,lors d'un match de football à Kimihurura, il a laissé les élèves rentrés tous seuls au Collège alors qu'il aurait dû les accompagner.

- Il a été accusé également de boire souvent et à contre temps,l'intéressé reconnaît lui-même avoir reçu des remarques de la direction.

3)Collusion avec les étudiants:

Il n'a pas été possible à la commission de déterminer le rôle exact joué par M.Kabera au cours de la révolte,pourtant certains faits laissent supposer que l'intéressé n'était pas tout à fait étranger

.../...

En plus une forte rivalité entre Mugenzi et Kabera qui a abouti  
actuellement auprès de la direction, joue un rôle important dans l'  
entretien d'un climat défavorable à la bonne marche du C.O.E.

b) Bosser Kabera:

- d'abord surveillant  
- ajoute à cette fonction l'interim de gérant en l'absence  
de M. Mugenzi tombé malade.  
- remplacé à cette fonction par M. Kishiro Kustin il est de  
nouveau appelé à la gestion jusqu'à l'engagement de M.  
Kamugisha.

La direction et la sous-direction lui reprochent de:  
- être l'origine du gaspillage des vivres  
- boire souvent et à contre temps et négliger son travail  
de surveillant.

Il est soupçonné en outre d'avoir fait collusion avec  
les élèves au moment de la révolte.

Constatation et avis de la commission:

La commission ayant enquêté sur les accusations ci-dessus,  
a trouvé:

1) Concernant le gaspillage: tous les interrogés sont d'  
accord pour admettre qu'il eût du temps de Kabera sans  
fait la gêner, des restes de nourriture évadés cha-  
que jour à deux sexes. Ceci est reconnu par l'intéressé  
à lui-même.

2) Dans certains cas la négligence de remplir son travail  
de surveillant a été relevé:  
par exemple, lors d'un match de football à Kaminurura,  
il a laissé les élèves rentrer tous seuls au Collège  
lors qu'il aurait dû les accompagner.

- Il a été accusé également de boire souvent et à contre  
temps, l'intéressé reconnaît lui-même avoir reçu des  
remarques de la direction.

3) Collusion avec les étudiants:

Il n'a pas été possible à la commission de détermi-  
ner le rôle exact joué par M. Kabera au cours de la  
révolte, pourtant certains faits laissent supposer  
que l'intéressé n'était pas tout à fait étranger

aux événements qui se sont déroulés au Collège dans la nuit du 23 au 24 février 1972.

Par exemple:

- a) il assurait la surveillance du soir le jour de la révolte
- b) identité de vue avec les élèves dans ses déclarations.
- c) il est le seul admis par la communauté révoltée après les événements
- d) désaccord sur les principes fondamentaux qui régissent l'Etablissement (Voir le P-V)

c) Cas Kamugisha, le gérant actuel:

Monsieur Kamugisha assure la gestion depuis le 17/1/1972. Il a été recruté sous l'intervention de M. Mugenzi, et n'a aucun rapport de parenté avec ce dernier, contrairement aux affirmations des élèves et celles de M. Kabera. Il est animé de bonne volonté et accomplit convenablement son travail. La direction ne lui fait aucun reproche.

D) RECHERCHES DES MENEURS:

La participation à la révolte était généralisée si pas dans l'action, du moins dans la préparation; aucun élève ne veut inculper son camarade alors qu'avant la marche vers le quartier des professeurs, une réunion s'est tenue devant le Centre Culturel et Culturel où la plus part des élèves étaient rassemblés.

Il est établi également qu'un bon nombre d'élèves des années terminales étaient dans leur dortoir ou dans la cour intérieure de l'internat au moment du coup de force dans le quartier des professeurs.

La commission considère que quelques élèves des classes terminales et les chefs de classes qui affirment avoir participé à l'action de force devraient être considérés comme des meneurs pour les autres élèves des petites classes où la participation a été presque totale.

Suivant les critères ci-dessus, la commission a pu déceler les noms suivants:

- MUTARASISI Festus 3è S
- MUNYAKAYANZA Charles 2è C
- NAYIFASHE Louis 3è P
- MATATA Joseph Ière C

.../...

aux événements qui se sont déroulés au Collège dans la nuit du 23 au 24 février 1972.

Par exemple:

- a) il assurait la surveillance du soir le jour de la révolte
- b) identité de vue avec les élèves dans ses déclarations.
- c) il est le seul admis par la communauté révoltée après les événements
- d) désaccord sur les principes fondamentaux qui régissent l'Établissement (Voir le P-V)

c) Ces Kamajais, le seront selon:

Monsieur Kamajais assure la gestion depuis le 17/1/1972. Il a été recruté sous l'intervention de M. Wigenzi, et n'a aucun rapport de parenté avec ce dernier, contrairement aux affirmations des élèves et celles de M. Kabera. Il est aimé de bonne volonté et accomplit convenablement son travail. La direction ne lui fait aucun reproche.

d) RECHERCHES DES MEMBRES:

La participation à la révolte était généralisée et pas dans l'action du moins dans la préparation; aucun élève ne veut trahir son camp. Alors qu'avant la marche vers le quartier des professeurs, une réunion a' est tenue devant le Centre Culturel et Culturel où la part des élèves étaient rassemblés. Il est établi également qu'un bon nombre d'élèves des années terminales étaient dans leur dortoir ou dans la cour intérieure de l'internat au moment du coup de force dans le quartier des professeurs. La commission considère que quelques élèves des classes terminales et les chefs de classes qui affirment avoir participé à l'action de force devaient être considérés comme des meneurs pour les autres élèves des petites classes où la participation a été presque totale. Suivant les critères ci-dessus, la commission a pu déceler les noms suivants:

- MUTARASHI Festus 23 E
- MUYAYANA Charles 26 G
- NAYIRASHI Louis 26 F
- MATATA Joseph 1ère C

Les élèves:

-HABANZINTWARI Edison 4è C

-MUNYANEZA Salomon 4è P se sont livrés à des provocations des agents chargés d'assurer l'ordre au Collège Officiel de Kigali et figurent parmi les meneurs.

Les élèves:

-NIYIBIZI Néhémie

-MUSONI Thaddée

-MUDEREVU Francis

-LYUMUGABE Vénérand se sont livrés à de fausses déclarations et ont adopté une attitude révoltante devant la commission.

E.-RECOMMANDATION:

La commission propose des mesures suivantes:

- renvoi du professeur Valent, transfert de M.Mugenzi dans un autre établissement et mutation pour M.Kabera
- renvoi définitif des élèves meneurs cités plus haut
- punition exemplaire pour les élèves qui ont fait des déclarations mensongères également cités plus haut
- paiement des dégâts par tous les élèves du C.O.E

CONCLUSION DU RAPPORT.-

Remarque générale:

Pour amener un climat favorable à une reprise normale d'activités au Collège, il eût été mieux de renvoyer les élèves en famille pour effectuer l'enquête dans le calme et faciliter ainsi une prise des mesures d'assainissement.

1° Ration journalière:

Concernant le régime alimentaire actuel au Collège, le tableau ci-après renseigne sur les quantités préparées journalièrement pour les élèves:

Denrées(I)	: Quantités(Kabera):	Quantités(Kamugisha):	Normalisation
:	(2)	(3)	:
Thé	: 1 litre	: ½ litre	: ½ litre
Sucre	: 12 kg	: 8 kg	: 12 kg
Patates douces	: 210 kg	: 150 kg	: 160 kg

.../...

Les élèves:

-HARANNIWARA Edison 46 5

-MUNYANZA Edmond 46 F se sont livrés à des provocati-

ons des agents chargés d'assurer l'ordre au Collège Officiel de Kigali et figurent parmi les meneurs.

Les élèves:

-NYIBIZI Néhémie

-MUSONI Thadée

-MUDARUVU François

-LUTUGABE Vénérand se sont livrés à de fausses déclara-

tions et ont adopté une attitude révoltante devant la commis-

sion.

E. R. F. C. O. M. M. A. N. D. A. T. I. O. N.

La commission propose des mesures suivantes:

- renvoi du professeur Valent, transféré de M. Mugenzi dans

un autre établissement et mutation pour M. Kabera

- renvoi définitif des élèves meneurs cités plus haut

- punition exemplaire pour les élèves qui ont fait des

déclarations mensongères également cités plus haut

- paiement des dégrés par tous les élèves du C.O.E.

C O N C L U S I O N D U K A P P O R T

Remarque générale:

Pour assurer un climat favorable à une reprise normale

d'activités au Collège, il est été mieux de renvoyer les

élèves en famille pour effectuer l'enquête dans le calme

et faciliter ainsi une prise des mesures d'assainissement.

Repartition journalière:

Concernant le régime alimentaire actuel au Collège, le

tableau ci-après renseigne sur les quantités préparées

journalièrement pour les élèves:

Données (I) : Quantités (Kabera) : Quantités (Kanyigana) : Normalisation

: (2) : (3)

Thé

: 1 litre : 1/2 litre : 1/2 litre

Sucre

: 12 kg : 8 kg : 12 kg

Potates douces :

210 kg : 150 kg : 180 kg

suite Ration journalière:

Denrées(I)	: Quantités(Kabera):	Quantités(Kamugisha):	Normalisation
Riz	: 45 kg	:: 40 kg	: 40 kg
Viande	: 35 kg	: 35 kg	: 35 kg
Lait	: 5 kg	: 3 kg	: 3 kg
Huile	: 2 reps 3,5 lit.:	3,5 litres	: 3,5 litres

De ce tableau il se dégage que chaque élève reçoit par repas:

- 3/4 de litre de thé(matin)
- 600gr de patates douces ou de pommes de terre
- 170 gr de viande ou poissons
- 160 gr de haricots
- 1/3 de pain de 25 francs

La commission trouve que les plaintes des élèves sont fortement exagérées.

2° Citations:

La commission recommande que la question des citations soit étudiée sérieusement à l'échelon national.

Dans le cas du C.O.K, certains professeurs devraient reconsidérer leur manière d'attribuer les points et ne pas s'amuser à faire échouer toute une classe.

3° Cas des professeurs mis en cause:

La commission recommande:

- a) le transfert de M. Mugenzi dans un autre établissement
- b) une mutation immédiate pour M. Kabera
- c) renvoi de M. Valent à la fin de l'année scolaire

4° Discipline:

La commission recommande:

- aux autorités compétentes d'attirer l'attention sur les méfaits d'une éducation trop libérale
- que dans les rapports entre l'administration, les élèves et les autorités scolaires suivent autant que possible la voie hiérarchique.

5° Punition des élèves:

La Commission recommande les mesures suivantes:

- a) renvoi définitif des élèves dont les noms suivent:
  - MUTARASISI Festus (3èS)
  - MUNYAKAYANZA Charles (2èC)
  - NAYIFASHE Louis (3èP)

suite l'attribution journalière :

Denrées (I)	: Quantités (Kilobars) : Quantités (Kilobars) : Normalisation
Riz	: 45 kg : 40 kg : 40 kg
Viande	: 35 kg : 35 kg : 35 kg
Lait	: 5 kg : 5 kg : 5 kg
Huile	: 2 repas, 5 lit. : 3,5 litres : 3,5 litres

De ce tableau il se dégage que chaque élève reçoit par repas :

- 3/4 de litre de thé (matin)
- 500 gr de patates boucées ou de pommes de terre
- 170 gr de viande ou poissons
- 160 gr de haricots
- 1/3 de pain de 25 francs

La commission trouve que les plaintes des élèves sont fortement exagérées.

2e Catégorie :

La commission recommande que la question des cotisations soit réglée sérieusement à l'échelon national.

Dans le cas du C.O.M., certains professeurs devraient reconnaître leur manière d'attribuer les points et ne pas s'empêcher à faire échouer toute une classe.

3e Des professeurs mis en cause :

La commission recommande :

- a) le transfert de M. Languet dans un autre établissement
- b) une mutation immédiate pour M. Kober
- c) renvoi de M. Valant à la fin de l'année scolaire

4e Discipline :

La commission recommande :

- aux autorités compétentes d'attirer l'attention sur les méfaits d'une éducation trop libérale
- que dans les rapports entre l'Administration, les élèves et les autorités scolaires existent autant que possible la voie hiérarchique.

5e Punition des élèves :

La Commission recommande les mesures suivantes :

a) renvoi définitif des élèves dont les noms suivent :

- MUTARAKI Restre (382)
- MUYAKAYANA Charles (260)
- MALIFABWA Louis (761)

suite élèves proposés pour le renvoi définitif:

- MATAPA Joseph(Ière C)
- HABANZINZWARI Edison(4èC)
- MUYANBEZA Salomon (2è S)

b) punition exemplaire pour les élèves désignés ci-après pour fausses déclarations et attitudes révoltantes devant la commission:

- NIYIBIZI Néhémie
- MUSONI Thaddée
- MUDEREVU Francis
- LYUMUGABE

Les Membres de la commission:

Monsieur Placide MWITENDE,

Secrétaire Général à

l'Education Nationale.-

se

Monsieur UJUMABAHUTU Jean,

Vicé-Président de

l'Eglise E.P.R.

se

Monsieur P.Claver IYAMULIMYE,

Secrétaire Général chargé

du Bureau d'Etudes et

Programmes.-

se

ae

1. PRTI ae ZBIT  
Dietten Drosesin de  
Monaten DLANVAVHOLA 1981

ae

1. Drosesin Drosesin -  
Drosesin Drosesin a  
Monaten Drosesin Drosesin

ae

Drosesin -  
Drosesin Drosesin a  
Drosesin Drosesin Drosesin  
Monaten Drosesin Drosesin

Les membres de la commission:

- Drosesin
- Drosesin Drosesin
- Drosesin Drosesin
- Drosesin Drosesin

Drosesin a Drosesin Drosesin Drosesin de la commission:

p) Drosesin Drosesin Drosesin Drosesin Drosesin Drosesin Drosesin

- Drosesin Drosesin (ae a)
- Drosesin Drosesin Drosesin (ae a)
- Drosesin Drosesin (ae a)

Drosesin Drosesin Drosesin Drosesin Drosesin Drosesin Drosesin

DECISION MINISTERIELLE N° 05/OI/54 DU 11 MARS 1972  
PORTANT MESURE DISCIPLINAIRE AUX ELEVES.

---

Le Ministre de l'Education Nationale;

Vu la loi du 27 août 1966 sur l'Education Nationale de la République Rwandaise;

Vu l'Arrêté présidentiel n° I75/03 fixant le Règlement Général de l'Enseignement Rwandais;

Vu le rapport de la Commission d'enquête sur la révolte des élèves du Collège Officiel de Kigali en dates du 23 et 24 février 1972;

Attendu que les élèves mentionnés ci-dessous étaient meneurs dans la rébellion;

DECIDE :

Article 1:

Les nommés Mutarasisi Festus, Munyakayanza Charles, Nayimfashe Louis, Matata Joseph, Habanzintwari Edison, Munyaneza Salomon, Niyibizi Néhémie, Musoni Thaddée, Muderevu François et Iyumugabe Vénérand sont autorisés à fréquenter les cours au Collège Officiel de Kigali en qualité d'élèves externes, à partir du 11 mars 1972.

Article 2:

Ces élèves sont invités à se conduire le plus correctement possible. Dans le cas de nouvelle insoumission même légère, la peine d'exclusion définitive leur sera infligée.

Article 3:

Le Directeur du Collège Officiel de Kigali est chargé de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à dater de ce jour.

Kigali, le 11 mars 1972

Gaspard HARELIMANA.-

